



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS 1216 ET 1217

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 20 août 2018, adoptait le règlement suivant :

- *Règlement 1216 pour payer le coût des travaux de réfection de la rue Principale, entre la rue Coulombe et la limite de la municipalité de Saint-Amable, ainsi que les frais contingents pour un montant de 3 790 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 3 790 000 \$.*

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, adoptait le règlement suivant :

- *Règlement 1217 amendant divers règlements d'emprunt adoptés par la Ville de Sainte-Julie afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.*

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements 1216 et 1217 le 17 octobre 2018.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 18 octobre 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes
Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate